

naissent bien modestement des talents supérieurs à ceux des marchands et des hommes d'affaires, — accusent chez eux-mêmes une désolante pénurie de ces connaissances de chiffres et de langue anglaise dont ils parlent, sans compter ce qui leur manque peut-être encore dans leurs propres retranchements des études classiques ?

“ Si, comme on le prétend, l'arithmétique est mal enseignée dans les collèges canadiens, personne alors ne doit l'y bien apprendre, pas plus ceux qui se destinent au barreau ou à la médecine que ceux qu'un sort plus rigoureux devra jeter dans le commerce. Or, ces derniers, néanmoins, finiront toujours par l'apprendre, eux, soit au contact de leurs aînés dans le commerce, soit en y travaillant tout seuls, par devoir, par nécessité, pour gagner leur vie, comme il y en a tant qui l'ont fait et qui le font encore.”

Je vous demande pardon, messieurs, d'avoir appuyé un peu longuement sur cette petite discussion qu'on pourrait appeler “ du temps passé ; ” mais tout cela vous prouve ce que je disais tout à l'heure, à savoir, que dans certains quartiers on entretient encore des préjugés comme ceux de monsieur Jourdain, au sujet de la profession du commerce. On en voyait une autre preuve tout récemment dans un article publié à Québec, dans un journal que je ne nommerai pas, parce qu'on pourrait m'accuser d'être venu vous faire de la politique :

“ M. un tel,” disait-on dans cet article, “ possède les qualités nécessaires à un employé. Il est assidu, soigneux, régulier, attentif aux affaires, exact et ponctuel. Bon citoyen, bon commis, bon compa-

ble, bon chef de bureau, nous ne chicanerons pas là-dessus.

“ Mais TOUTES CES QUALITÉS, ON DOIT L'ADMETTRE, SONT D'UN ORDRE INFÉRIEUR.

“ HOMME D'AFFAIRES, CELA NE REPOND PAS A TOUT.”

N'est-ce pas concluant, messieurs ? Toutes ces qualités de l'homme d'affaires : l'intégrité, l'habileté, l'assiduité, l'attention aux affaires, l'exactitude, la ponctualité, — pour me servir du chapelet de redondances employées si élégamment par l'auteur de l'article en question, — ne sauraient, aux yeux de ce monsieur, appartenir qu'à un ordre de choses inférieur. On aurait cru, pourtant, que la réunion de tant de belles et bonnes qualités ne pouvait manquer de constituer chez un homme un droit incontestable à une supériorité quelconque, au moins. Nenni ! De l'avis de ce moderne Jourdain, tout cela convient tout au plus à la vocation d'un commis, d'un comptable, d'un chef de bureau, d'un homme d'affaires. Mais, ajoute-t-il, homme d'affaires, cela ne répond pas à tout. Avocat, juge, notaire, médecin : parlez moi de cela ! Ça répond à tout ce qu'on veut, même quand le titre n'est accompagné d'aucun des excellents qualificatifs qui ornent l'infériorité de l'homme d'affaires.

Telle est l'opinion que l'on se fait de la profession du commerce, pour laquelle, dans l'estime de certaines gens, nul ne saurait avoir de vocation sans être irrémédiablement voué à une infériorité dont on ne se relève pas.

Oh ! L'on pense bien et l'on dit bien partout que le monde des affaires a fait l'Empire Britannique, l'Allemagne, la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique ce qu'ils